

Autorisation de conduite des ponts roulants et portiques selon la recommandation R.484

Article R233-13-19

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au lavage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire.

En outre, la conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'entreprise.

L'autorisation de conduite est tenue par l'employeur à la disposition de l'inspecteur du travail ainsi que des agents des services de prévention des organismes compétents de la sécurité sociale.

Déroulement de la formation

Durée : 7 heures (1 jour)

Profils des stagiaires : Destiné à toute personne devant utiliser l'engin

Pré-requis :

- Avoir 18 ans minimum
- Être reconnu médicalement apte à la conduite de l'engin concerné
- Être en possession de ses EPI (Équipement de Protection Individuelle)
- Maîtrise suffisante de la langue française pour la compréhension des instructions

Nombre de participants : De 1 minimum à 6 maximum par session

Objectifs pédagogiques

- Connaître la recommandation R484, les devoirs et responsabilités des conducteurs de ponts roulants ou portiques
- Connaître les compétences concernant les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau
- Connaître les modalités d'adaptation et de positionnement des ponts roulants ou portiques
- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise

Contenu de la formation

- La réglementation
 - Les responsabilités du conducteur
 - Prendre connaissance des spécificités des ponts roulants utilisées dans l'entreprise
 - Les vérifications obligatoires à faire avant, pendant et après l'utilisation
- Les règles et les consignes d'utilisation des ponts roulants
 - Revoir les notions élémentaires de physique (élévation de la masse et conditions d'équilibre)
 - Revoir les règles et les consignes d'utilisation des ponts roulants
 - Respecter les consignes concernant le levage

SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



- Les vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques et les règles d'élingage
 - L'utilisation des accessoires de levage (Choix, opérations usuelles, détériorations)
- Savoir-faire pratique
 - Prise de poste
 - Conduite et manœuvres
 - Fin de poste

Organisation de la formation

Équipe pédagogique : Formateur CACES R484 avec une expérience professionnelle dans le domaine enseigné - Animateur en prévention

Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéoprojecteur)
- Exercice pratique avec le pont roulant de l'entreprise
- La formation s'appuie sur des échanges, interrogations, démonstrations et mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargement
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction

Modalités d'accès : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

Modalités de certification

Résultats attendus : Obtenir le résultat attendu par la recommandation tant en théorie que en pratique

Modalités d'obtention : Un avis « après formation » sera remis à l'employeur en vue de l'autorisation de conduite
Délivrance d'une attestation individuelle

Détails sur la certification : Non certificative

Durée de validité : 5 ans

Qualité : Taux de satisfaction :